

Le doctorat, un sujet politiquement miné

LE MONDE | 14.10.2015 à 11h30 • Mis à jour le 15.10.2015 à 12h54 | Par Adrien de Tricornot (/journaliste/adrien-de-tricornot/)



aurel

Depuis qu'il est entré en fonction au mois de juin, Thierry Mandon, le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, a dit et réitéré sa volonté de promouvoir le diplôme de doctorat, une intention qui rejoint celle exprimée par la précédente titulaire du poste, Geneviève Fioraso. Ce diplôme sera-t-il un jour aussi reconnu en France que dans les autres pays européens ou aux Etats-Unis ? Le système dual grandes écoles-universités y fait en grande partie obstacle.

Le dernier étage du dispositif européen «LMD» (licence-master-doctorat) n'occupe pas, dans notre pays, la place de choix que ses voisins lui réservent. «Le doctorat donne toutes les clés pour innover dans tous les domaines, et c'est ce qui fait sa reconnaissance en Europe, alors qu'il souffre en France d'une méconnaissance culturelle», observe Monique Martinez, directrice de l'école des docteurs de l'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, soit 4500 doctorants, à qui elle propose un accompagnement professionnel personnalisé : vers l'enseignement, la création d'entreprise ou l'emploi privé. Mais le système des grandes écoles reste prédominant en France, et son auto-recrutement bien rodé. Quelques institutions – l'X, l'ENA, HEC... –, leurs grands corps ou leurs réseaux d'anciens, sont aux commandes des grandes entreprises et des ministères.

Un plan «jeunes docteurs»

Les élites issues des grandes écoles se confrontent pourtant au marché international de l'emploi, celui des grandes institutions internationales et des multinationales européennes, où le PhD (doctorat), distinction universitaire suprême à bac + 8, est le diplôme le plus admiré. Et beaucoup voudraient obtenir ce titre. Ils poussent pour que l'accès du doctorat soit facilité par la formation continue.

Pris entre ces deux feux, le gouvernement affiche sa double volonté de valoriser le diplôme, et d'en élargir l'accès à un plus grand nombre. M. Mandon a notamment indiqué son souhait, dès sa

nomination, d'ouvrir des places spécifiques aux docteurs dans les concours de la haute fonction publique. Cette perspective, aussi modeste soit-elle, n'enchantait guère les hauts fonctionnaires. Dans le privé, M. Mandon a annoncé dans *L'Express* du 29 septembre, la mise en œuvre d'un plan «jeunes docteurs» dans le but de «doubler le nombre de docteurs embauchés par le secteur privé d'ici deux ans». Une cinquantaine de «parrains-ambassadeurs», chefs d'entreprise à la retraite, vont être chargés de «vendre» les docteurs dans le privé. Et le nombre de doctorants dont le contrat est cofinancé par les entreprises, par le biais des conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre), doit augmenter de 4200 cette année à 5000 en 2016.

Modestes, ces mesures montrent combien le sujet est sensible. La refonte du doctorat, qui devait entrer en vigueur en 2015, a été reportée à 2016. Un arrêté devait actualiser les textes réglementaires mais la fuite du projet, en avril, a provoqué son retrait: beaucoup d'acteurs du supérieur redoutaient la délivrance d'un diplôme au rabais. La validation des acquis de l'expérience (VAE) y était envisagée sans beaucoup de précaution, négligeant de préciser la nécessité de réaliser des travaux de recherche originaux... La refonte de l'arrêté est donc repoussée, sans doute à la fin du premier trimestre 2016. Comme l'actualisation du décret qui régit le contrat doctoral, notamment pour ouvrir la possibilité de concilier recherche doctorale et activité.

«Il faut valoriser le doctorat comme un diplôme professionnel mais sans porter atteinte à sa plus-value scientifique: les recherches doivent être dirigées et évaluées par des professeurs habilités», plaide Olivier Nay, président de la section science politique du Conseil national des universités et vice-président de sa commission permanente. Se voulant néanmoins «réaliste», M. Nay juge à terme «inévitables» de consentir à des aménagements: *«L'université peut retrouver sa splendeur passée qui a été détruite par les grandes écoles, et fournir des contingents de personnes de haut niveau reconnues: il n'y a pas que l'ENA et l'X qui sont aptes à former des élites.»* Pour distinguer les titulaires de doctorat, M. Nay suggère de décerner des mentions spéciales avec le diplôme, comme l'aptitude à devenir enseignant-chercheur, ou à présenter son travail à un prix de recherche. Le débat – sensible – reste ouvert.